

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 23 juin 2020

NO 18

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

**OBJET : Changement de position vs responsabilités familiales**

Bonjour à toutes et à tous,

Pour faire suite à notre dernier communiqué syndical, la situation reliée à la COVID-19 évolue très rapidement et les autorités gouvernementales peuvent changer d'orientation d'une semaine à l'autre. Lors de ma conférence téléphonique de jeudi dernier, le Conseil du trésor (SCT) nous a informés d'une nouvelle position quant aux responsabilités familiales vs les services de garde et camp de jour.

En effet, le SCT nous a indiqué qu'à partir de cette semaine, les personnes qui devront se placer en responsabilité familiale devront prendre un congé dans leur réserve de temps. Leurs explications sont soutenues par le fait que les vacances estivales débutent ainsi que le feu vert (plus « aucune » restriction) donné aux services de garde et au camp de jour à partir d'aujourd'hui. Ceci étant dit, nous vous encourageons à discuter de votre situation avec vos gestionnaires respectifs afin de trouver une « entente » gagnant-gagnant.

Dans un autre ordre d'idées, je tente de récupérer un formulaire disponible pour obtenir un certain « crédit » d'impôt pour le travail à domicile. Lorsque j'aurai tous les détails et les bonnes informations, je pourrai vous transmettre la marche à suivre afin de le compléter correctement.

D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Passez une très belle période estivale !!!

*Martin Perreault*  
Président provincial